Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 38 (1950)

Heft: 778

Artikel: Suffrage féminin

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-267168

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Nos suffragistes à l'œuvre

VAUD

Les prudes femmes

A Lausanne, Vevey, Yverdon, Nyon, Payerne et Montreux se sont faites, le 26 mai, les élections aux conseils de prud'hommes, où les femmes sont éligibles mais pas électrices. Une fois de plus, ces élections de prud'hommes, qu'on a dépeintes un temps comme une conquête de la démocratie, se sont faites dans l'indifférence totale des électeurs, qui appartiennent aux milieux professionnels, employeurs et employés. A Lausanne, certain groupe n'a été fréquenté que par trois électeurs patrons !

En 1926, 29 femmes avaient été élues : 13 à Lausanne, 10 à Vevey, 3 à Nyon, 3 à Yverdon. Cette année-ci, il y en a eu 27 : 12 à Lausanne, 8 à Vevey, 3 à Yverdon, 1 à Payerne, 3 à Nyon ; pas de femmes à Montreux.

Parmi les élues, il faut citer, à Lausanne : Mme L. Tribolet-Gonthier, à la Sallaz, appareilleuse ; Mlles Hélène Cuénoud et Yvonne Gonthier, brodeuses ; Mlle M. Porchet, couturière ; Mlle J. Cornioley, photographe ; Mme F. F. Courvoisier, maîtresse de pension ; Mlle R. Courvoisier, directrice de la Bibliothèque française, dans le groupe patrons.

A Vevey, dans le groupe patrons, sont élues Mlle Jeanne Grutter, couturière ; Mme Marguerite Pilet, négociante ; Mme Emma Jaccard-Ardin, épicière ; Mmes Léa Emmel, négociante ; Hélène Bonjour, fleuriste ; Louise Rolli, gérante de l'agence de la Harpe. A Yverdon, nous retrouvons une fidèle féministe, Mlle Didi Baillods, employée communale, puis Mlle J. Kohler et Mlle Alice Erb, coiffeuses. A Payerne, c'est Mme Louise Schweitzer, négociante, qui est sortie ; à Nyon, Mlle Hélène Reymond, négociante.

A recommencer dans quatre ans, à moins que d'ici là ne soit élaborée et votée une loi nouvelle, dont on parle depuis longtemps, et qui doit, dit-on, confier l'élection aux associations professionnelles.

S. B.

Suffrage féminin

L'Union des femmes de Moudon, dans sa séance du 26 mai, a élu présidente Mme Berdoz ; elle a décidé de constituer dans son sein un groupe suffragiste, qui prendra la succession de la section de Moudon du Suffrage féminin qui a disparu.

Générosité d'une suffragette

Mlle Marie Beeli, la fondatrice et la présidente pendant longtemps de la section de Moudon ; elle a décidé de constituer dans son sein un groupe suffragiste, qui prendra la succession de la section de Moudon du Suffrage féminin qui a disparu.

Vœu des Suisses de France.

Parmi les vœux que les Suisses de France, réunis à Pentecôte à Bordeaux, sous la présidence de notre ministre à Paris, M. de Salis, ont émis, on trouve celui-ci : que sous l'empire de la nouvelle législation sur la nationalité, la femme suisse épousant un étranger puisse conserver sa nationalité d'origine.

(Tribune de Genève)

Un amendement féministe

M. Peter von Roten, député valaisan au Conseil National, avait profité de la révision étudiée à la récente session fédérale, de l'article 72 de la Constitution, pour proposer un amendement féministe.

L'article 72 fixe la proportion de députés au Conseil National, selon le chiffre de la population. Comme la population s'est fortement accrue, on s'est demandé s'il convenait de laisser s'accroître parallèlement le nombre des conseillers nationaux. A cette occasion, M. von Roten a proposé que par une adjonction à l'article 72, les femmes fussent considérées comme éligibles et électrices au Conseil National.

Cet amendement a été discuté juste avant la clôture de la session, vendredi 23, un public suffragiste, parmi lequel une nombreuse jeunesse, assistait à la joute oratoire. Le vote cependant fut négatif en ce qui nous concerne : l'amendement fut repoussé par 88 voix contre 41.

Jusques à quand... ?

GENÈVE

Des déléguées de la Section genevoise du suffrage féminin, du Centre de liaison et de la Ligue des femmes catholiques (Mmes A. Bondallaz, E. Kammacher, G. Rosselet, Sanguinède, V. Weibel) ont été reçues par la Commission du Grand Conseil, chargée d'étudier le projet de M. le député Maillart, tendant à introduire les femmes dans les jurys des cours pénales. La délégation a pu faire état de déclarations de hauts magistrats anglais et français, estimant que cette innovation dans leur pays, avait été très heureuse.

Cette même question de l'introduction de la femme dans les jurys du canton de Genève avait été exposée par M. le député Maillart, lors de la manifestation publique du 11 juin au Parc des Eaux-Vives.

Ce sujet féministe à notre ordre du jour cantonal, ne fut pas le seul présenté aux participants de la garden-party, on entendit aussi un sujet d'actualité suisse, la nationalité de la femme mariée à un étranger par Mlle E. Lavarino, journaliste et un sujet suisse aussi, mais d'un ordre psychologique général, l'influence du féminisme sur la famille, exposé où Mlle Piffaretti, journaliste, montra les avantages qui naîtraient du concours des femmes dans les affaires publiques.

On voit que les morceaux d'accordéon parfaitement exécutés par le groupe « La Sociale » ainsi que les danses folkloriques costumées du Vieux-Fribourg laissèrent aussi la place à un programme sérieux et apprécié.

DE-CI, DE-LA

Cinq femmes ont été nommées par le Conseil fédéral dans la commission fédérale d'experts pour la question de la nationalité de la femme mariée : Mme Bürgin-Kreis, Bâle, dr jur. avocate ; Mme Peter-Ruetschi, Zurich, dr jur. ; Mlle A. Quinche, Lausanne, dr jur. avocate ; Mme Vischer-Frey, Berne, avocate ; Mme Wilfratt-Düby, Zurich, avocate.

✶

Dans une loi proposée au Danemark par le ministre de l'Intérieur, et qui vise à créer une connexion entre la nationalité des ressortissants des trois pays scandinaves, les hommes et les femmes sont placés exactement sur le même pied, aucun Danois, aucune Danoise ne perdra sa nationalité par mariage.

Madame Eva Madsen (66 ans) déjà depuis plusieurs années « conseillère communale » a été élue « bourgmestre » de la ville de Stege sur l'île de Lolland au Danemark ; c'est la première fois qu'une femme obtient ce poste au Danemark (qui correspond à un président de ville chez nous).

✶

Le 14 juillet, jour anniversaire de Mrs Pankhurst, suffragette anglaise dont les électrices actuelles célèbrent annuellement la mémoire, la cérémonie devant la statue sera télévisée,

✶

Mme Ingeborg Hansen a été nommée présidente du Landsting danois.

✶

Mlle Perret, collaboratrice du professeur Joliot-Curie, a été nommée professeur de chimie nucléaire de l'Université de Strasbourg.

✶

Les gardes-malades du Burgerspital à Bâle disposent maintenant d'un home dont l'installation a été possible grâce à un don de la fondation Christoph Merian. 88 chambres privées sont ainsi mises à la disposition des gardes-malades.

✶

Femmes députées

Il y a, dans le monde, 52 pays où les femmes jouissent de droits civiques absolument les mêmes que ceux des hommes. Si nous considérons quelques-unes des élections législatives les plus récentes, nous constatons qu'en France, onze députées siègent à l'Assemblée nationale, treize au Conseil de la République ; en Allemagne, il y a 26 femmes au Parlement de Bonn ; l'Etat d'Israël a onze députées ; les Etats-Unis, une sénatrice et quatre femmes à la Chambre des représentants ; la Nouvelle-Zélande a élu trois femmes, dont une femme maori.

La Chambre des communes de Grande-Bretagne a 20 députées, soit 14 socialistes, cinq conservatrices et une libérale. Mrs Dr Edith Summerskill a été réélue et aussitôt nommée ministre pour les assurances sociales; Lady Megan Llyod George aussi, qui appartient depuis 21 ans au Parlement, seule députée libérale. Parmi les élues socialistes, il y a Miss Lee, une journaliste, Mrs Elisabeth Braddock, Miss M. Herbison, institutrice, Miss Barbara Castle, qui participe aux travaux de l'ONU. Il paraît que Lady Tweedmuir, conservatrice, est « la belle femme » du Parlement. L'élection de Miss Pat Hornsby-Smith couronne seize ans de politique active.

NEUCHATEL

La Chaux-de-Fonds

Dans les locaux du Lycéum, se réunissaient, le vendredi soir 5 mai, les membres du Sou Joséphine Butler et du Suffrage féminin, pour écouter une conférence du Dr Droin : « Egalité de la Morale ».

Le Dr Droin est président de la F.A.I. (Fédération abolitionniste internationale), aussi était-il spécialement désigné pour nous parler d'un sujet si souvent obscurci et compliqué à plaisir par ceux qui profitent du dérèglement des mœurs.

Dans un exposé plein de cœur et très documenté, le Dr Droin a expliqué les raisons historiques et le développement de trois phénomènes sociaux graves : la prostitution, la prosmiscuité, l'union libre. Il a insisté sur le premier point particulièrement, nous en montrant l'importance et marquant aussi les victoires successives de la F.A.I.

L'assemblée générale des Nations Unies a enfin signé le 2 décembre 1949 une convention internationale pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la débauche. Cette convention entrera en vigueur lorsque deux pays l'auront ratifié.

Mais il y a encore bien à faire pour que la morale soit égale et élevée pour les deux sexes, et le Dr Droin conclut en nous invitant à participer chacune personnellement à la lutte.

La conférence a été suivie d'une discussion intéressante qui a prouvé combien ce sujet touche les cœurs et combien M. Droin a su le rendre vivant à ses auditeurs.

BALE

Comme dans les autres villes suisses, la section des Deux-Bâle pour le suffrage féminin, avait organisé, dimanche soir 11 juin, au restaurant Rialto, une manifestation de propagande qui fut extraordinairement bien fréquentée. Le programme commençait par une sonate de J.-J. Guatitz, pour haut-bois, violoncelle, violon et piano, exécutée par des virtuoses; de courts exposés du Dr G. Wenk, conseiller aux Etats, du pasteur P. Kaiser, du Dr Peter, conseiller d'Etat, tous défenseurs convaincus de la bonne cause, suivirent. Pour terminer, l'orchestre exécuta la première partie d'un quatuor à cordes de Dvorak. Après l'entr'acte, le cabaret Radio-Bâle se produisit dans plusieurs saynètes et sketchs fort bien réussis.

Glané dans la presse.

De la Gazette de Lausanne, *d'un article où M. P. Grellet examine les causes de l'absentéisme des électeurs :*

On pourrait penser encore que le suffrage féminin serait un moyen d'animer les salles de vote, mais se demander aussi si, précisément, les rapports actuels de l'Etat et de l'individu ne lui font pas obstacle. S'il s'achoppe jusqu'ici à la résistance de l'électeur masculin, ne serait-ce pas, qu'en l'état actuel des choses, celui-ci craint, sans l'avouer, que l'accès des femmes aux urnes ne le dépossède du sceptre qu'il néglige lui-même de tenir ? Cette dérobade devant l'urne est un des arguments qu'il livre aux féministes, s'il est permis de parler d'arguments là où il s'agit essentiellement d'instincts.

---

ce phisosophe devait savoir exactement ce qu'elle désirait connaître elle-même. Elle se rendit compte que, dans la philosophie, se réunissent et se complètent tous les intérêts qui, pour elle, étaient les plus essentiels. Lors d'une conférence que Cassirer donna à Zurich, Magdalena prit contact avec lui et décida de terminer ses études par la philosophie. Mais avant qu'elle eût fini ses études, la révolution nazie survint et Cassirer quitta le continent. Elle retourna en Suisse où, quelques années plus tard, elle obtint à Zurich son doctorat en philosophie, langues indo-européennes et histoire de l'art.

Cependant, avant de se rendre à Hambourg pour y suivre les cours de Cassirer, la jeune fille avait passé un mois de vacances à Rome ; elle y éprouva un véritable enthousiasme pour l'architecture de cette ville. Il est à noter que, peu de temps auparavant, la jeune étudiante avait montré tant de compréhension pour l'architecture que son professeur d'archéologie classique lui avait demandé pourquoi elle ne faisait pas des études d'architecte. Mais à ce moment, le choix de Magdalena était fait. A Hambourg, à côté de ses études universitaires, elle fit du ballet classique, suivant les cours donnés au corps de ballet du théâtre municipal. La maîtresse était toute jeune et se plaisait à de longues discussions avec notre compatriote au sujet de la composition des ballets.

En Cassirer, Magdalena Aebi avait trouvé le maître qu'il lui fallait et elle constatait que les études de philosophie répondaient à toutes les aspirations de son esprit. A propos de l'épanouissement intellectuel que je résume ici, plus brièvement que je ne le voudrais, Magdalena ajoutait :

« Vous voyez comme tout finit par s'unir et par contribuer à un seul et même résultat ? Danse, musique, architecture : orientation dans l'espace, puis orientation théorique parmi les phénomènes du monde psychique et moral ; appréciation des formes esthétiques que représentent les langues, les littératures, les arts, puis accès aux jeux des formes dans la connaissance abstraite ; enfin, orientation totale quant à l'effort de connaissances et d'activité de l'être humain ; orientation quant à ses fins dernières ? »

Chaque terme de ces paroles représente une expérience précise de la riche formation philosophique qui fut celle de Mlle Aebi. Leur sens va bien au delà de la composition de l'œuvre qui attira l'attention du monde philosophique sur cet auteur, œuvre qui est une analyse complète de la philosophie kantienne ainsi que des philosophies subjectivistes allemandes qui suivirent celle de Kant.

Ce sujet aussi vaste que spécial n'est pas à notre portée, aussi nous bornerons-nous ici à rapporter quelques appréciations du professeur Jolivet, doyen de la Faculté catholique de philosophie de Lyon. Après avoir fait remarquer la richesse de l'ouvrage présenté par Mlle Aebi et en avoir résumé les conclusions, M. Jolivet déclare : « Ce sont toutes les thèses de Kant qui, l'une après l'autre, sont examinées et critiquées avec une fermeté et une précision exceptionnelle (et aussi une clarté rare dans ce domaine)... On n'avait pas encore poussé la démonstration à ce point de précision et de rigueur... Cet ouvrage est certainement l'un des plus importants qui ont été consacrés à l'œuvre de Kant ».

Cette volumineuse étude de 525 pages intitulée *Exposé et critique de la logique transcendante de Kant (Kant Begründung der « deutschen Philosophie » — Kants transzendentale Logik — Kritik ihrer Begründung.* Basel 1947. Verlag für Recht und Gesellschaft) représente avant tout une tentative pour débarrasser le terrain philosophique des traces de confusion qu'y laissa le subjectivisme kantien et postkantien. Cet ouvrage est loin cependant de constituer la réalisation du programme philosophique de son auteur. En effet, entre autres projets, Mlle Aebi forme celui de décrire un système naturel des sciences où elle tâchera de montrer l'unité des sciences et, par là, de démontrer les fondements de l'unité de la culture humaine.

En vue de poursuivre une œuvre aussi importante, aucune préparation générale ne pouvait être trop vaste. Et cette préparation, telle qu'elle apparaît dans la formation de Mlle Aebi, est doublement intéressante à nos yeux. Si elle frappe par son étendue, elle n'en porte pas moins un caractère inséparable de celui de notre patrie helvétique. Dans le milieu restreint mais très actif qui est le nôtre, les branches de la culture humaine se trouvent si rapprochées les unes des autres que la vie pratique et la vie spéculative y sont souvent inséparables, comme le sont aussi l'art et l'industrie, la nature et la cité, le culte de la tradition et le besoin de liberté.

Est-ce peut-être à cette difficulté de spécialisation qu'il faut attribuer la lenteur d'évolution sociale que, peut-être bien à tort, certaines électrices étrangères ont appelé « l'état arriéré de la Suisse ». Mais cela est une autre histoire, et nous avons voulu nous borner ici à montrer les avantages humains et même intellectuels qu'une formation essentiellement suisse a eue sur le développement philosophique d'un esprit d'élite. M. G. M.

A La Halle aux Chaussures
Maison fondée en 1870
Mme Vve L. MENZONE
Solidité - Elégance
5 o/o escompte en tickets jaunes
17, Cours de Rive, Angle Boulevard Helvétique, 30

La Société Coopérative de Consommation de Genève
a accordé le droit de vote aux femmes dès sa création. Soutenez la Coopérative par vos achats.